

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE
L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2019**

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer l'activité de la société OFFICIIS PARIS OUEST 1 (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

LE PRESIDENT

Officiis Properties Paris Ouest 1 S.A.S

52B, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
Téléphone +33 (0)1 83 92 33 86

Société par Actions Simplifiée au capital social de € 35.404.406,10
RCS Paris 442 166 187
Siret 442 166 187 00041
TVA Intracommunautaire : FR02442166187

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

L'exercice clos au 31 mars 2019 a été marqué principalement par les faits suivants :

1.1 Gestion du patrimoine immobilier

Au 31 mars 2019, la Société est propriétaire d'un immeuble de bureaux, situé boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les principales caractéristiques de ce patrimoine sont :

Immeuble	Localisation	Date d'acquisition	Année de construction	Année de rénovation	Principal locataire	Loyers annualisés (K€) (1)	Valeur d'expertise 31.03.2019 (droits inclus) (K€)	Valeur d'expertise 31.03.2018 (droits inclus) (K€)	Rendement locatif (%) (2)	Surface de bureaux louable (m²)	Archives et locaux techniques louables (m²)	Surface utile louable (m²)	Parkings	Vacance (m²)	Taux de vacance physique (%) (3)
Newtime	Neuilly-sur-Seine	01.07.2002	1971	2014	Orangina	7 997	155 350	177 790	5,1%	15 472	200	15 672	446	1 809	11,5%
TOTAL						7 997	155 350	177 790	5,1%	15 472	200	15 672	446	1 809	11,5%

1.1.1 Nouveaux baux, congés et renégociations

Immeuble Think

La Société a signé, en date du 21 septembre 2018, un avenant au bail en état de futur achèvement portant sur l'intégralité de l'immeuble Think conclu avec la société Mc Cann afin de ratifier la prise d'effet dudit bail au 14 octobre 2018.

Immeuble Newtime

Durant l'exercice 2018/2019, 1 nouveau bail a été signé sur l'immeuble Newtime. Il représente une surface locative d'environ 905 m² et un revenu locatif annuel de 449 K€. Le loyer annuel moyen des surfaces bureaux est de 460 €/m². La franchise de loyer consentie représente une période de 19 mois (pour une période ferme de prise à bail de 6 années).

1.1.2 Cessions d'immeubles

Immeuble Think

En date du 12 juillet 2018, l'Associé unique a autorisé la conclusion d'une promesse synallagmatique de vente de l'immeuble Think à un investisseur.

En date du 26 octobre 2018, la Société a cédé l'immeuble Think pour un prix net de 63.829 K€.

Immeuble Newtime

En date du 6 février 2019, Officiis Properties Paris Ouest 1 a signé, avec un investisseur institutionnel français, une promesse synallagmatique de vente de l'immeuble Newtime. pour un prix net vendeur de 160,1 M€ avant rachat des franchises de loyers consentis aux locataires et accompagné d'une garantie locative consentie par Officiis Properties Paris Ouest 1 à hauteur de 2,6 M€.

La réalisation de cette vente devrait intervenir le 15 mai 2019.

Après prise en compte du rachat des franchises de loyers, de l'impact de la garantie locative et des frais et honoraires des conseils, Officiis Properties Paris Ouest 1 estime qu'elle devrait percevoir un montant net d'environ 152,6 M€ lors de la vente.

1.1.3 Valorisation des actifs

Au 31 mars 2019, l'immeuble Newtime a été valorisé d'après le montant de la promesse de vente signée diminué des honoraires de cession, du rachat des franchises de loyers et de la

garantie locative soit pour un montant de 152,6 M€. Cet immeuble avait été valorisé par l'évaluateur indépendant, Jones Lang Lasalle à 174,6 M€ au 31 mars 2018.

1.2 Gestion financière

1.2.1 Prêt participatif d'Officiis Properties

En date du 24 avril 2012, la Société a contracté un emprunt auprès de la société Züblin Immobilien Holding AG (contrat amendé le 14 décembre 2012 puis le 7 mai 2013) afin d'assurer le financement de la rénovation de l'immeuble Newtime.

Cet emprunt a été repris par Officiis Properties, l'associé unique de la Société (ci-après « **OFP** » ou l'« **Associé Unique** ») en date du 2 février 2015. Il a été tiré au fur et à mesure des besoins en financement de ladite rénovation, et il présente les caractéristiques suivantes :

- La rémunération est de 11 % ;
- Les intérêts de l'emprunt participatif sont capitalisés tous les trimestres au bout de 12 mois ;
- L'échéance initiale de l'emprunt était le 15 juillet 2017 ;
- Participation du prêteur à une éventuelle plus-value sur l'immeuble. Le pourcentage de participation est fonction des contributions financières initiales respectives de Züblin Immobilien Holding AG et du groupe Officiis Properties en France à l'ensemble du projet de rénovation de l'immeuble Newtime.

Une enveloppe de 48 M€ a été initialement mise à disposition de la Société, elle a été entièrement utilisée.

Cet emprunt a été prorogé jusqu'au 31 juillet 2020 et son taux d'intérêts annuel a été porté de 11% à 14 % à compter du 16 juillet 2017.

Suite au refinancement hypothécaire de l'immeuble Newtime (cf §1.3 Emprunt bancaire ci-après), la Société a effectué un remboursement partiel de 75,6 M€ du prêt participatif qui lui a été consenti par Officiis Properties. Au 31 mars 2019, le montant restant dû par la Société au titre de ce prêt participatif s'élève à 9.571 K€ correspondant uniquement à des intérêts courus.

1.2.2 Emprunts bancaires

Consécutivement à la cession de l'immeuble Think, et conformément au contrat de prêt, en date du 26 octobre 2018, la Société a employé une partie du produit de cession au remboursement d'une partie de l'emprunt hypothécaire souscrit auprès de la banque Helaba.

Officiis Properties Paris Ouest 1 a remboursé 115 % du montant de la dette adossé au financement de l'immeuble Think soit 23,3 M€. A la suite de ce remboursement partiel, le solde résiduel de la dette hypothécaire d'Officiis Properties Paris Ouest 1 était de 56,4 M€.

En date du 20 décembre 2018, Officiis Properties et sa filiale Officiis Properties Paris Ouest 1 ont conclu avec la banque Helaba un refinancement hypothécaire de l'immeuble Newtime pour un montant de 92 M€. Le taux de marge de ce refinancement hypothécaire est de 1,60 % contre un taux de marge de 1,70% précédemment. La maturité du nouveau prêt hypothécaire est au 20 décembre 2020.

Au 31 mars 2019, le montant restant dû par la Société au titre de cet emprunt hypothécaire est de 92.000 K€.

1.2.3 Engagements pris au titre des emprunts bancaires

Au titre du financement bancaire de l'immeuble Newtime, la Société et son associé unique, Officiis Properties ont accepté que des inscriptions de privilège de prêteur de deniers soient prises par Helaba pour des montants correspondant au principal et accessoire du crédit consenti.

L'immeuble Newtime est hypothéqué à titre de sûreté et garantie du remboursement du prêt contracté correspondant.

Ont été données en garantie, au profit de la banque toutes les créances actuelles ou futures résultant des baux intervenus ou des baux à intervenir sur l'immeuble Newtime.

Ont également été données en garantie, au profit de la banque, les créances qui seraient détenues à l'encontre des compagnies d'assurance assurant l'immeuble Newtime au titre des « dommages, périls et perte de loyers ».

Ont été donnés en garantie, au profit de la banque, sous la forme d'un nantissement, les titres d'Officiis Properties Paris Ouest 1 détenus par l'Associé Unique.

Enfin, les comptes de fonctionnement de l'immeuble Newtime dans les livres des banques ont été nantis au profit de la banque prêteuse.

L'ensemble des revenus locatifs ou autres produits directement liés à l'exploitation de l'immeuble Newtime sont alloués en priorité au remboursement de toutes les sommes dues à la banque.

Dans le cadre de cet emprunt hypothécaire contracté, Officiis Properties Paris Ouest 1 a pris divers engagements usuels, notamment en matière d'information de la banque prêteuse et de respect de ratios financiers : LTV(1) $\leq 70\%$, DSCR(2) $\geq 150\%$.

1. LTV (Loan To Value) : rapport entre l'encours de la dette hypothécaire et valeur hors droits de l'immeuble.
2. DSCR (Debt Service Coverage Ratio) : ratio de couverture par le cash-flow d'exploitation du service de la dette (intérêts et amortissement de 2,5% /an à compter du 20 décembre 2019)

Au 31 mars 2019, la Société respecte tous les engagements pris aux termes de cet emprunt hypothécaire.

1.3 Autres évènements significatifs

1.3.1 Litige avec la société Guy Dauphin Environnement (« GDE »)

En date du 4 mai 2017, GDE a assigné la Société devant le tribunal de Nanterre, au motif que cette dernière aurait refusé de signer un bail pour la location de bureaux dans l'immeuble Newtime. GDE réclame l'indemnisation d'un préjudice qu'elle estime à 620 K€. La Société estime quant à elle, que GDE n'a pas respecté son devoir d'information précontractuel prévu par l'article 1112-1 du Code civil et l'ordonnance du 10 février 2016, en omettant de signaler l'existence de procédures judiciaires significatives à son encontre, que la Société a découverte fortuitement juste avant que le projet de bail ne soit présenté à l'Associé Unique pour approbation. L'audience initialement prévue le 20 décembre 2018 a été renvoyée à une date ultérieure à la demande de GDE. Le jugement sur le fond devrait intervenir sous une période de 8 à 12 mois.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice antérieur, si ce n'est par application de nouvelles dispositions légales ou réglementaires à l'exception, à l'exception de la méthode de comptabilisation de la participation financière de la Société aux travaux d'aménagement des locataires. Cette participation financière est constatée en charges constatées d'avance et amortie sur la durée ferme du bail.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

2.1 Analyse du résultat et du bilan d'Officiis Properties Paris Ouest 1

2.1.1 Compte de résultat

Le compte de résultat d'Officiis Properties Paris Ouest 1 se présente comme suit :

En K€	31.03.19	31.03.18	Variation %
Produits d'exploitation	10 005,8	3 994,5	150,49%
Charges d'exploitation	- 14 867,7	- 8 618,2	72,52%
Résultat d'exploitation	- 4 862,0	- 4 623,7	5,15%
Produits financiers	-	-	
Charges financières	- 9 488,2	- 12 358,9	-23,23%
Résultat financier	- 9 488,2	- 12 358,9	-23,23%
Résultat courant avant impôts	- 14 350,2	- 16 982,6	-15,50%
Résultat exceptionnel	19 965,2	2,9	NS
Résultat net	5 615,0	- 16 979,7	-133,07%

2.1.1.1 *Produits d'exploitation*

Les Produits d'exploitation d'un montant de 10,0 M€ sont constitués de revenus locatifs pour 9,3 M€, de transferts de charges relatifs aux frais d'émission d'emprunt pour 1,1 M€ et d'autres produits correspondant principalement à des provisions pour redditions de charges pour - 0,4 M€.

2.1.1.2 *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation s'élèvent à 14.868 K€.

Elles se décomposent comme suit :

Dotations aux amortissements	4.496 K€
Impôts et Taxes	1.074 K€
Autres charges et honoraires	9.295 K€
Autres charges	3 K€

En sus des charges d'exploitation des immeubles (1.706 K€), les autres charges et honoraires incluent la quote-part de participation financière aux travaux d'aménagement des locataires afférente à l'exercice (3.761 K€), la police d'assurance (119 K€), les honoraires d'asset management et de gestion administrative qui ont été payés à Scaprim Asset Management (816 K€), les honoraires payés à Scaprim REIM (35 K€), les honoraires de commercialisation (1.428 K€), des honoraires d'évaluation (14 K€) des frais d'actes et honoraires (122 K€), les honoraires du cabinet d'expertise comptable (33 K€), les honoraires des commissaires aux comptes (27 K€), des honoraires juridiques (24 K€), des commissions bancaires et frais d'émission d'emprunts (1.202 K€) honoraires et frais divers (8 K€).

2.1.1.3 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à -9.488 K€ au 31 mars 2019 et est principalement composé d'intérêts et charges assimilées à hauteur de 9.217 K€.

Ces Intérêts et charges financières correspondent principalement :

- Aux intérêts sur les emprunts hypothécaires contractés auprès de la banque Helaba pour le financement des biens immobiliers détenus par la Société (1.315 K€) ;
- Aux intérêts sur l'emprunt participatif contracté pour financer le projet de rénovation Newtime (7.321 K€) ;
- Aux intérêts sur les swaps de couverture des emprunts hypothécaires (570 K€)
- A la réévaluation à la valeur de marché de la prime du cap de taux (8 K€).

2.1.2 Bilan

Le bilan d'Officiis Properties Paris Ouest 1 au 31 mars 2019 se présente comme suit :

ACTIF	(K€)	PASSIF	(K€)
Immeubles, installations	112 451	Capital	9 596
Immobilisations financières		Ecart de réévaluation	15 379
		Réserves	821
Actif Immobilisé	112 451	Report à nouveau	- 16 980
		Résultat de l'exercice	5 615
		Total des Fonds propres	14 431
Créances clients	625	Emprunts bancaires	92 307
Autres créances	1 026	Autres dettes financières	10 296
		Fournisseurs	680
		Dettes fiscales et sociales	264
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Disponibilités	2 693	Autres dettes	294
Charges constatées avance	864	Produits constatés d'avance	184
Charges à répartir sur plusieurs exercices	797		
TOTAL	118 456	TOTAL	118 456

2.1.2.1 Fonds propres

Les fonds propres d'Officiis Properties Paris Ouest 1 sont positifs de 14 431 K€ au 31 mars 2019. Ils étaient de 8 816 K€ à la fin de l'exercice précédent.

2.1.2.2 Immeubles

La valeur de 112 451 K€ correspond à la valeur brute des biens immobiliers, du matériel, installations et immobilisations en cours diminuée des amortissements de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Société a cédé l'immeuble Think et signé une promesse de vente portant sur l'immeuble Newtime (cf §1.1.2).

2.1.2.3 Autres créances

Le montant de 1 026 K€ comprend notamment :

- Les appels de fonds en cours du property manager (560 K€)
- Diverses créances de TVA (215 K€)

- Diverses créances sur des fournisseurs et des débiteurs divers (145 K€)
- Des comptes de notaires (106 K€).

2.1.2.4 Charges constatées d'avance

Il s'agit de la quote-part afférente à l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2019 et clos au 31 mars 2020 des frais, charges, honoraires, assurances, etc. déjà réglés au 31 mars 2019 (213 K€) ainsi que la quote-part non amortie de la participation financière de la Société aux travaux d'aménagement des locataires (651 K€).

2.1.2.5 Charges à répartir

Il s'agit des frais d'émission de l'emprunt hypothécaire contracté le 20 décembre 2018 (cf §1.2.2. ci avant) qui sont étalés sur la durée initiale du prêt hors prorogation. A la clôture de l'exercice, ils s'élèvent à 797 K€.

2.1.2.6 Emprunts bancaires

Le montant de 92 307 K€ correspond au capital restant dû (92 000K€) de l'emprunt contracté auprès de la banque Helaba le 20 décembre 2018 (cf §1.2.2) et aux intérêts courus correspondants (307 K€).

2.1.2.7 Autres dettes financières

Le montant global de 10 296 K€, correspond principalement aux intérêts courus du prêt participatif consenti par Officiis Properties (9 571 K€) , le montant en principal ayant été intégralement remboursé en date du 21 décembre 2018 (cf §1.2.1 ci-avant) et aux dépôts de garantie reçus des locataires (665 K€).

2.1.2.8 Dettes fiscales et sociales

Pour l'essentiel, elles correspondent aux charges à payer relatives à la taxe foncière 2019 de l'immeuble Newtime.

2.1.2.9 Echéance des dettes fournisseurs et des créances clients

L'Echéancier des dettes fournisseurs et des créances clients se présente comme suit au 31 mars 2019 :

Article D.441.1-1er : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441.1-2e : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu														
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)								
(A) Tranches de retard de paiement																					
Nombre de factures concernées						23							26								
Montant total des factures concernées (TTC)		48 697	107 854	28 477	4 845	189 874		357 305	0	75 398	17 165		449 868								
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,4%	0,9%	0,2%	0,0%	1,6%				0,8%	0,2%		5,1%								
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								4,0%	0,0%	0,8%	0,2%		5,1%								
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																					
Nombre de factures exclues																					
Montant total des factures exclues (HT)																					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)																					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement							Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement														
<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais Légaux							<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais Légaux														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre jours</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>							Nbre jours	Commentaires			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre jours</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>							Nbre jours	Commentaires		
Nbre jours	Commentaires																				
Nbre jours	Commentaires																				

Par souci de représentativité de l'information donnée, le montant des factures reçues non réglées présenté dans le tableau ci-dessus ne comprend pas le montant des comptes « factures non parvenues » représentant 490 K€ au 31 mars 2019. En additionnant ce montant au total présenté dans le tableau, on retrouve la somme du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan passif, soit 680 K€ au 31 mars 2019.

De la même manière, le montant des factures émises non réglées indiqué dans le tableau ne comprend pas le montant des comptes « factures à établir » représentant 175 K€ au 31 mars 2019. En additionnant ce montant au total présenté dans le tableau, on retrouve le montant du poste « Clients et comptes rattachés » du bilan actif, soit 625 K€ au 31 mars 2019.

3. ENGAGEMENTS PRIS ET GARANTIES CONSENTIES AU TITRE DES FINANCEMENTS

Voir paragraphe 1.2.3 Engagements pris au titre des emprunts bancaires ci-avant.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2019

4.1 Fusion simplifiée

En date du 30 avril 2019, la Société et son Associé Unique, Officiis Properties, ont signé un traité de fusion simplifiée. Cette fusion se réalisera avec une date d'effet au 1^{er} avril 2019 sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Vente de l'immeuble Newtime avant le 30 juin 2019 ;
- Approbation des termes et conditions de ladite fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Officiis Properties avant le 30 juin 2019.

5. PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1 Cession de l'immeuble Newtime

Les conditions suspensives de la promesse de vente de l'immeuble Newtime signée la 6 février 2019 ont été levées. La cession de cet immeuble devrait intervenir le 15 mai 2019. Le produit net de la cession (152,6 M€) sera affecté au remboursement total de l'emprunt hypothécaire Helaba à hauteur de 92 M€.

6. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a entrepris aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

7. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

8.1 Actions d'autocontrôle

La Société ne contrôle pas (directement ou indirectement) de société. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

8.2 Participations croisées

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10 %. Il n'y a pas de participations croisées.

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACQUISITIONS D' ACTIONS DE LA SOCIETE FAITES AU BENEFICE DES SALARIES

La Société n'emploie aucun salarié.

La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions pour les attribuer à des salariés, et ce ni dans le cadre d'éventuelle participation de futurs salariés aux résultats de l'entreprise, ni dans le cadre d'options d'achat d'actions.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes doit présenter un rapport sur les conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un des dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Il n'y a eu aucune convention telle que décrite ci-dessus conclue durant l'exercice, et aucune des conventions telles que décrites ci-dessus qui avaient été conclues durant un des exercices précédents ne s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2019.

11. RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS :

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 5 615 013,78 € qu'il vous est proposé d'affecter intégralement au poste report à nouveau qui est ainsi porté de -16 980 384,53 € à -11 365 370,75 €.

Par ailleurs, je vous informe que la Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En outre, il est rappelé, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des cinq derniers exercices :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions:	Distribution aux associés (en euros) :			Dividende net par action (en euros) :
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 40 % :	Montant non éligible à l'abattement de 40 % :	
31/03/18	176.229	0	Néant	0	0
31/03/17	176.229	0	Néant	0	0
31/03/16	176.229	0	Néant	0	0
31/03/15	176.229	0	Néant	0	0
31/03/14	176.229	0	Néant	0	0

12. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Aucun mandat de président ou de directeur général ne vient à expiration.

Les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet ERNST & YOUNG AUDIT pour une période de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

En application des nouvelles dispositions réglementaires, nous vous proposons de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Auditex, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant plus requise dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une personne morale unipersonnelle.

LE PRESIDENT